



SERVICES PARTAGÉS CANADA

Invitation à se qualifier pour des services Wi-Fi commerciaux

N° de l'invitation à se qualifier	15-34077/B	Date	2 novembre 2016
N° de dossier GCDocs		N° de référence du SEAOG	PW-16-00744672

Bureau émetteur	Services partagés Canada 180, rue Kent, 13 ^e étage Ottawa (Ontario) K1P 0B5		
Autorité contractante (L'autorité contractante est le représentant de SPC pour toute question et tout commentaire relatifs au présent document.)	Nom	Ryan Orr	
	N° de téléphone	613-291-1292	
	Adresse courriel	SSC.telecomconsultation-consultationtelecom.SPC@canada.ca	
	Adresse postale	Services partagés Canada 180, rue Kent, 13 ^e étage, 13-125 Ottawa (Ontario) K1P 0B6	
Date et heure de clôture	Le 24 novembre 2016, à 14 h		
Fuseau horaire	Heure normale de l'Est (HNE)		
Destination des biens ou des services	Sans objet – Processus de sélection préalable uniquement		
Adresse courriel à laquelle la réponse doit être envoyée avant la date de clôture	SSC.telecomconsultation-consultationtelecom.SPC@canada.ca		



SERVICES PARTAGÉS CANADA

Invitation à se qualifier pour des services Wi-Fi commerciaux

TABLE DES MATIÈRES

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 INTRODUCTION	3
1.2 APERÇU DU PROJET	3
1.3 APERÇU DU PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT PRÉVU	5
1.4 CONFLIT D'INTÉRÊTS OU AVANTAGE INDU	5
2. INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES RÉPONDANTS.....	7
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	7
2.2 QUESTIONS ET COMMENTAIRES	7
2.3 PRÉSENTATION D'UNE SEULE RÉPONSE	7
2.4 EXIGENCES EN MATIÈRE DE COTE DE SÉCURITÉ.....	8
3. PRÉPARATION ET PRÉSENTATION DE LA RÉPONSE	9
3.1 INSTRUCTIONS GÉNÉRALES	9
3.2 LANGUE POUR LES COMMUNICATIONS À VENIR	9
3.3 CONTENU DE LA RÉPONSE.....	9
3.4 PRÉSENTATION ÉLECTRONIQUE D'UNE RÉPONSE	10
4. PROCESSUS D'ÉVALUATION DES RÉPONSES	13
4.1 ÉVALUATION DES QUALIFICATIONS DU RÉPONDANT	13
4.2 CRITÈRES DE QUALIFICATION	13
4.3 SECONDE VAGUE DE QUALIFICATION DE L'ISQ	13
ANNEXE A – EXIGENCES DE QUALIFICATION.....	14
ANNEXE B – INSTRUCTIONS UNIFORMISÉES DE SPC.....	21
FORMULAIRE 1 – FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION.....	22



SERVICES PARTAGÉS CANADA

Invitation à se qualifier pour des services Wi-Fi commerciaux

1. Renseignements généraux

1.1 Introduction

- a) **Étape 1 du processus d'approvisionnement** : La présente invitation à se qualifier (ISQ) constitue la première phase d'un processus d'approvisionnement mené par Services partagés Canada (SPC) concernant des services Wi-Fi commerciaux (le « **projet** »). Les fournisseurs sont invités à se préqualifier, conformément aux modalités de la présente ISQ, afin d'être retenus comme « **répondants qualifiés** » pour les étapes ultérieures du processus d'approvisionnement. Seuls les répondants qualifiés seront autorisés à soumissionner lors d'une demande de soumissions subséquente publiée dans le cadre du processus d'approvisionnement.
- b) **Évaluation approfondie des répondants qualifiés** : Bien que le Canada puisse préqualifier certains fournisseurs à la suite de la présente ISQ, il se réserve le droit de réévaluer tout aspect de la qualification des répondants qualifiés, et ce, à tout moment durant le processus d'approvisionnement.
- c) **L'ISQ n'est pas une demande de soumissions** : Le présent processus d'ISQ ne constitue pas une demande de soumissions ni un appel d'offres. Aucun contrat ne sera attribué à la suite des activités tenues pendant l'étape de l'ISQ. Le Canada se réserve le droit d'annuler toute exigence préliminaire faisant partie du projet à tout moment pendant l'étape de l'ISQ ou à toute autre étape du processus d'approvisionnement. Considérant que le Canada peut annuler le processus d'ISQ en totalité ou en partie, il se peut que les processus d'approvisionnement subséquents décrits dans le présent document n'aient jamais lieu. Les répondants et les répondants qualifiés peuvent se retirer du processus d'approvisionnement à tout moment. Par conséquent, les fournisseurs qui présentent une réponse peuvent choisir de ne pas présenter d'offre en réponse à une demande de soumissions subséquente.

1.2 Aperçu du projet

- a) **Aperçu du projet** : SPC cherche à établir des arrangements concurrentiels en matière d'approvisionnement visant la fourniture de services Wi-Fi commerciaux dans les immeubles fédéraux au Canada afin de faciliter le travail à distance, le réseautage et le travail d'équipe dans un environnement sans fil. Ce projet s'inscrit dans l'initiative Objectif 2020 et figure dans le plan d'activités intégré 2015-2016 de SPC.

SPC continue de travailler à fournir des services Wi-Fi dans les immeubles à bureaux de partout au pays. À l'heure actuelle, environ 47 414 utilisateurs ont accès à un environnement sans fil. L'objectif est de permettre à 40 % des fonctionnaires fédéraux d'y avoir accès d'ici



mars 2017, et à 80 % d'ici mars 2020¹. Cette information est fournie à titre indicatif; le Canada ne prend donc aucun engagement envers ses fournisseurs à l'égard de ces cibles.

Étant donné que les déploiements de service Wi-Fi actuels de SPC visent des ministères distincts, ils ne facilitent pas l'itinérance pour les utilisateurs du gouvernement du Canada dans l'un ou l'autre de ses emplacements. SPC a l'intention de mettre en œuvre un service Wi-Fi commercial complémentaire qui permettra aux fonctionnaires de se connecter à n'importe quel service sans fil du gouvernement du Canada, peu importe son emplacement. Le service Wi-Fi commercial pourrait être déployé dans les immeubles fédéraux de partout au Canada, d'un océan à l'autre.

À l'heure actuelle, on prévoit que le ou les fournisseurs retenus posséderont et géreront le service Wi-Fi commercial et que SPC, en contrepartie, versera des frais d'abonnement mensuels. Le trafic serait alors absorbé par le réseau du ou des fournisseurs. Par l'intermédiaire des points d'accès sans fil des immeubles gouvernementaux, le service Wi-Fi commercial permettrait aux utilisateurs d'avoir accès à Internet, d'ouvrir une session sur le client d'accès à distance protégé du gouvernement du Canada (ADP-GC) de leur poste de travail, puis de se connecter à leur ministère hôte afin d'accéder à leur réseau ministériel et aux applications connexes. La procédure serait similaire à celle d'un travailleur en déplacement utilisant le réseau sans fil d'un hôtel, c'est-à-dire que les utilisateurs devraient accéder à une page d'accueil affichant la politique d'utilisation d'Internet afin de pouvoir se connecter à leur réseau ministériel.

b) **Portée du processus d'approvisionnement prévu :**

- i) **Utilisateurs clients potentiels :** La présente ISQ est lancée par SPC. Le Ministère prévoit utiliser les arrangements en matière d'approvisionnements découlant d'une demande de soumissions subséquente pour fournir des services partagés à un ou à plusieurs de ses clients. Les clients de SPC comprennent SPC lui-même, les institutions fédérales pour qui ses services sont obligatoires à tout moment pendant la durée du ou des instruments d'approvisionnement subséquents, ainsi que les autres organisations qui, à titre facultatif, choisissent de recourir à ses services de temps en temps, à tout moment pendant la durée de l'instrument ou des instruments subséquents. Ce processus n'empêche pas SPC d'avoir recours à une autre méthode d'approvisionnement pour ses clients qui ont des besoins identiques ou semblables, à moins qu'une demande de soumissions subséquente concernant ce projet indique expressément le contraire.
- ii) **Nombre d'arrangements en matière d'approvisionnement :** SPC envisage actuellement d'attribuer des arrangements en matière d'approvisionnement à chaque soumissionnaire qualifié.
- iii) **Durée des arrangements en matière d'approvisionnement :** SPC envisage actuellement un arrangement en matière d'approvisionnement de trois ans assorti de deux options d'un an chacune, ou bien un arrangement prenant fin une fois que SPC n'aura plus besoin des services requis. Le Ministère prévoit permettre régulièrement à de nouveaux fournisseurs de se qualifier.

c) **Exception au titre de la sécurité nationale :** Le Canada a invoqué l'exception au titre de la sécurité nationale à l'égard des services recherchés; par conséquent, aucun des accords commerciaux ne s'applique au processus d'approvisionnement.

¹ On estime l'effectif de la fonction publique fédérale en 2014 à 257 138 employés. Ces données se trouvent sur la page suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/psm-fpfm/modernizing-modernisation/stats/ssen-ane-fra.asp>.



- d) **Préférence à l'égard des produits et services canadiens** : Les services recherchés dans le cadre du présent processus d'approvisionnement peuvent être assujettis à une préférence à l'égard des produits et services canadiens. Cette préférence sera décrite dans toute demande de soumissions subséquente.
- e) **Ententes sur les revendications territoriales globales** : Les services recherchés doivent être fournis à des emplacements dans tout le Canada. Il est possible qu'une petite partie des services soit mise en place dans des zones soumises aux ententes de revendications territoriales globales.

1.3 Aperçu du processus d'approvisionnement prévu

La présente ISQ constitue la première étape du processus d'approvisionnement du projet. Même si le processus d'approvisionnement devait être modifié (voire annulé, conformément aux instructions uniformisées de SPC), le Canada prévoit actuellement qu'il sera mené dans le respect des étapes décrites ci-après.

- a) **Étape de l'ISQ** : La présente ISQ sera utilisée pour qualifier les répondants afin qu'ils puissent participer aux étapes ultérieures du processus d'approvisionnement.
- b) **Étape de l'examen et de l'amélioration des exigences (EAE)** : L'étape de l'EAE avec les répondants qualifiés pourrait suivre l'étape de l'ISQ. Le Canada se réserve le droit de passer directement à l'étape suivante du processus d'approvisionnement, sans procéder à l'EAE.

L'objectif de cette étape est de recueillir les commentaires des répondants qualifiés à propos des exigences provisoires du Canada pour le projet. Ce processus se veut collaboratif et peut comprendre des interactions, comme des ateliers, des rencontres individuelles et des questions et réponses écrites. Le Canada tiendra compte des observations des répondants qualifiés dans le cadre de l'amélioration des exigences et de la préparation des documents d'approvisionnement pour le projet. De plus amples renseignements sur l'étape d'EAE, si elle a lieu, seront communiqués aux répondants qui se qualifient à la suite de l'ISQ.

- c) **Étape de la demande pour des arrangements en matière d'approvisionnement (DAMA)** : Le Canada prévoit envoyer une DAMA aux répondants qualifiés qui conserveront leur statut lorsque la DAMA sera publiée.
- d) **Évaluation de l'information sur la sécurité de la chaîne d'approvisionnement (ISCA)** : Les répondants qualifiés qui décident de répondre à une demande de soumissions subséquente devront soumettre l'ISCA de façon à permettre au Canada d'évaluer l'intégrité de leur chaîne d'approvisionnement. De plus amples renseignements au sujet de l'évaluation de l'ISCA seront fournis aux répondants qualifiés au cours d'une étape subséquente.

1.4 Conflit d'intérêts ou avantage indu

Conformément aux instructions uniformisées de SPC, une réponse peut être rejetée en raison d'un conflit d'intérêts ou d'un avantage indu réel ou apparent.

À cet égard, le Canada signale qu'il a fait appel aux services d'un certain nombre d'experts-conseils ou d'entrepreneurs du secteur privé dans la préparation des stratégies et des documents se rapportant au présent processus d'approvisionnement, notamment :

- a) IBISKA;



Service | Innovation | Value

- b) TEKsystems;
- c) Maplesoft Group.



2. Instructions à l'intention des répondants

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

- a) Les instructions uniformisées de SPC pour les documents d'approvisionnement n° 1.0 (ci-après les « **instructions uniformisées de SPC** ») sont incorporées par renvoi à l'ISQ et en font partie intégrante comme si elles y étaient expressément reproduites en entier. En cas d'incompatibilité entre les dispositions des instructions uniformisées de SPC et celles du présent document, ce dernier l'emporte. Les instructions uniformisées de SPC se trouvent à l'annexe B.
- b) Toutes les autres instructions, clauses et conditions désignées dans le présent document ou dans toute autre pièce jointe par un numéro, une date et un titre sont tirées du guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>), publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Ces instructions, clauses et conditions sont incorporées par renvoi au présent document et en font partie intégrante comme si elles y étaient expressément reproduites en entier.
- c) En cas de divergence entre les dispositions du présent document et de tout autre document qui y est incorporé par renvoi comme indiqué ci-dessus, le présent document l'emporte.
- d) En ce qui concerne les instructions uniformisées de SPC :
 - i) il n'y aura pas de conférence à l'intention des fournisseurs intéressés;
 - ii) il n'y aura pas de visite des lieux.
- e) Lorsqu'il soumet une réponse, le répondant s'engage à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la présente ISQ.

2.2 Questions et commentaires

Les questions et les commentaires au sujet de la présente ISQ peuvent être soumis conformément à la section portant sur les **questions et les communications** des instructions uniformisées de SPC. Indépendamment du paragraphe 1.1(b) des instructions uniformisées de SPC, l'échéance pour soumettre des questions relatives à la présente ISQ est le 14 novembre 2016 à 14 h (HNE).

2.3 Présentation d'une seule réponse

- a) Un répondant peut être un particulier, une entreprise à propriétaire unique, une société commerciale, une société de personnes ou une coentreprise.
- b) Chaque répondant (y compris les entités apparentées) ne pourra se qualifier qu'une seule fois. Si un répondant ou une entité apparentée participe à plusieurs réponses (*par participer*, on entend faire partie du répondant, et non pas être un sous-traitant), le Canada lui accordera deux (2) jours ouvrables pour indiquer la réponse unique que le Canada devra examiner. Si ce délai n'est pas respecté, toutes les réponses concernées pourraient être déclarées irrecevables ou le Canada pourrait choisir, à son gré, les réponses qu'il évaluera.
- c) Aux fins du présent article, sans égard à la province ou au territoire où les entités ont été constituées en société ou formées juridiquement (qu'il s'agisse d'une personne physique,



d'une société commerciale, d'une société de personnes, etc.), une entité est considérée comme « liée » à un répondant :

- i) s'il s'agit de la même personne morale que le répondant (c.-à-d. la même personne physique, société commerciale, société de personne, société à responsabilité limitée, etc.);
 - ii) si l'entité et le répondant sont des « personnes liées » ou des « personnes affiliées » aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*;
 - iii) si l'entité et le répondant entretiennent une relation fiduciaire (découlant d'un arrangement entre agences ou toute autre forme de relation fiduciaire) ou ont entretenu une telle relation au cours des deux dernières années ayant précédé la clôture de l'ISQ;
 - iv) si l'entité et le répondant ont tout autre lien de dépendance entre eux, ou avec le même tiers.
- d) Un répondant pourra agir en qualité de sous-traitant pour un autre répondant. Toutefois, les sous-traitants ne seront probablement pas autorisés à participer à l'étape de l'examen et de l'amélioration des exigences avec le répondant qualifié pour lequel ils exécutent un travail de sous-traitance.
- e) Toute personne, entreprise individuelle, société, ou tout partenariat qui est un répondant dans le cadre d'une coentreprise ne peut soumettre une autre réponse de son propre chef ou sous l'égide d'une autre coentreprise.

Exemple 1 : Le fournisseur A, à lui seul, ne possède pas toute l'expérience requise par l'ISQ. Toutefois, le fournisseur B possède l'expérience qui manque au fournisseur A. Si les fournisseurs A et B décident de s'associer pour soumettre une réponse ensemble en tant que coentreprise, les deux entités seront considérées, ensemble, en tant que répondant. Les fournisseurs A et B ne peuvent pas s'associer avec un autre fournisseur pour soumettre une réponse distincte, parce qu'ils se sont associés pour former une coentreprise.

Exemple 2 : Le fournisseur X est un répondant. La filiale du fournisseur X, le fournisseur Y, décide de s'associer au fournisseur Z pour soumettre une réponse en tant que coentreprise. Les fournisseurs Y et Z, tout comme le fournisseur X, seront tous appelés à déterminer laquelle des deux réponses devra être prise en considération par le gouvernement du Canada. Les deux réponses ne peuvent pas être soumises, parce que le fournisseur Y est lié au fournisseur X en tant que société affiliée.

- f) En soumettant une réponse, le répondant atteste qu'il ne se considère pas comme lié à tout autre répondant.

2.4 Exigences en matière de cote de sécurité

- a) Il n'est pas nécessaire qu'un répondant détienne une cote de sécurité pour devenir un répondant qualifié. Les exigences en matière de cote de sécurité et de sécurité en général seront déterminées plus tard au cours du processus d'approvisionnement.



3. Préparation et présentation de la réponse

3.1 Instructions générales

Au nombre des Instructions uniformisées de SPC, certaines concernent les réponses et s'appliquent en plus de celles décrites dans le présent document.

3.2 Langue pour les communications à venir

Dans le formulaire de présentation de la réponse, chaque répondant doit indiquer dans laquelle des langues officielles du Canada il souhaite recevoir des communications futures à l'égard de son ISQ et tout au long du processus d'approvisionnement.

3.3 Contenu de la réponse

Une réponse complète à la présente ISQ comprend tous les éléments suivants :

- a) **Formulaire de présentation de la réponse (demandé à la clôture de l'ISQ)** : Les répondants doivent inclure dans leur réponse le formulaire de présentation de la réponse. Il s'agit d'un formulaire courant dans lequel les répondants peuvent fournir les renseignements exigés dans le cadre de l'évaluation, comme le nom d'une personne-ressource, le numéro d'entreprise – approvisionnement du répondant, la langue à utiliser lors des futures communications avec le Canada au sujet de ce processus d'approvisionnement, etc. L'utilisation du formulaire est facultative, mais recommandée. Si le Canada détermine que les renseignements exigés dans le formulaire de présentation de la réponse sont incomplets ou erronés, il accordera au répondant la possibilité de les compléter ou de les corriger. Pendant la période d'évaluation, il est obligatoire de fournir les renseignements sur demande.
- b) **Réponses précises aux exigences de qualification à l'annexe A (obligatoires lors de la clôture de l'ISQ)** : La réponse doit comprendre tous les renseignements exigés dans l'annexe A.
- c) **Attestations (demandées à la clôture de l'ISQ)** :
 - i) Lorsqu'il présente une réponse, le répondant doit systématiquement fournir les attestations requises ci-dessous. Le contenu de chaque attestation est décrit dans les instructions uniformisées de SPC, à la section intitulée « **Attestations de chaque soumissionnaire** » :

Le matériel et les logiciels sont offerts dans le commerce.	Non requise
Le système est offert dans le commerce.	Non requise

- ii) Si le tableau ci-dessous indique qu'une attestation est requise, le répondant doit fournir les attestations suivantes décrites dans les instructions uniformisées de SPC. Toutes ces attestations sont requises à la clôture de l'ISQ. Cela dit, si le Canada détermine qu'il en manque une ou que l'une d'entre elles est incomplète ou qu'elle doit être corrigée, il accordera au répondant la possibilité de fournir les renseignements demandés. Pendant la période d'évaluation, il est obligatoire de fournir les attestations à la demande.



Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation	Requise – Veuillez inscrire les renseignements dans le formulaire de présentation de la réponse
Attestation d'anciens fonctionnaires	Requise – Veuillez inscrire les renseignements dans le formulaire de présentation de la réponse
Attestations décrites dans les formulaires réglementaires A, B et C des instructions uniformisées de SPC.	Non requises

Les répondants doivent prendre note qu'il est possible qu'une attestation non requise à l'étape de l'ISQ soit requise à une étape ultérieure du processus d'approvisionnement.

3.4 Présentation électronique d'une réponse

- a) **Présentation d'une réponse par courriel** : Sous réserve du paragraphe j), les répondants doivent soumettre leurs réponses par courriel, conformément à la présente section, à l'adresse électronique de présentation d'une réponse indiquée sur la page de couverture du présent document, au plus tard à la date et à l'heure de clôture des soumissions.
- b) **Format des pièces jointes au courriel** : Les formats approuvés des pièces jointes peuvent être une combinaison de ce qui suit :
 - i) documents en format PDF;
 - ii) documents pouvant être ouverts au moyen de Word ou d'Excel de Microsoft.

Les répondants qui fournissent des pièces dans d'autres formats le font à leur propre risque.

- c) **Taille du courriel** : Les répondants doivent s'assurer de soumettre leur réponse en plusieurs courriels si la taille d'un seul courriel, pièces jointes comprises, est supérieure à 15 Mo. À moins d'indication contraire ci-dessous, seuls les courriels reçus à l'adresse électronique pour la présentation d'une réponse, au plus tard à la date et l'heure de clôture indiquées, seront considérés comme faisant partie de la réponse.
- d) **Titre du courriel** : Les répondants doivent indiquer le numéro de l'ISQ figurant sur la page couverture du présent document dans la ligne « Objet » de chaque courriel faisant partie de la réponse.
- e) **Date et heure de réception** : Tous les courriels reçus à l'adresse électronique de présentation de la réponse et dont le moment de « réception » est antérieur à la date et à l'heure de la clôture des soumissions seront considérés comme ayant été fournis à temps. Dans le cas d'un différend au sujet du moment de réception d'un courriel par SPC, l'heure à laquelle SPC reçoit la réponse sera déterminée en fonction de l'un ou l'autre des cas de figure suivants :
 - i) selon l'indication de la date et de l'heure de remise reçue par le répondant, si ce dernier a activé la fonction d'accusé de réception du courriel envoyé, conformément à la demande de changement 1891 établie par l'Internet Engineering Steering Group (extension du protocole SMTP pour accusé de réception);



- ii) conformément à la date et l'heure indiquées sur l'en-tête SMTP indiquant l'heure de la première arrivée sur un serveur utilisé pour fournir des services de courriel au gouvernement du Canada, si le répondant n'a pas activé l'option d'avis de remise pour le courriel envoyé.
- f) **Disponibilité de l'autorité contractante** : Durant les deux heures précédant la date et l'heure de clôture des soumissions, un représentant de SPC surveillera la boîte de réception des soumissions et sera en mesure de répondre aux appels téléphoniques à l'intention de l'autorité contractante effectués au numéro indiqué à la page couverture du présent document (le représentant de SPC qui répond au téléphone n'est pas nécessairement l'autorité contractante). Si le répondant a de la difficulté à transmettre le courriel à l'adresse électronique pour la présentation d'une réponse, il devrait communiquer immédiatement avec l'autorité contractante de SPC dont les coordonnées figurent sur la page couverture.
- g) **Accusé de réception du courriel par SPC** : À la date de clôture, un représentant de SPC enverra un accusé de réception par courriel pour chaque réponse reçue (et chaque courriel faisant partie de la réponse, si de multiples courriels ont été reçus) à l'adresse de présentation d'une réponse à SPC, au plus tard à la date et l'heure de clôture indiquées.
- h) **Soumissions par courriel retardées** : SPC acceptera une réponse par courriel reçue dans les 24 premières heures suivant la date et l'heure de clôture uniquement si le répondant peut démontrer que le retard de livraison du courriel à l'adresse électronique de présentation de la réponse à SPC est attribuable aux systèmes du Canada. Les réponses reçues par courriel plus de 24 heures après la date et l'heure de clôture des soumissions ne seront acceptées en aucun cas. Par conséquent, les répondants qui ont essayé d'envoyer une réponse, mais qui n'ont pas reçu d'accusé de réception de SPC peu après l'envoi, devraient communiquer avec l'autorité contractante pour s'assurer que SPC a reçu la réponse à l'adresse de présentation dans le délai prescrit.
- i) **Responsabilité des problèmes techniques** : Le Canada ne sera pas tenu responsable :
 - i) des problèmes techniques éprouvés par le répondant dans le cadre de la présentation de sa réponse, y compris les courriels qui ne sont pas transmis étant donné que leur taille est supérieure à 15 Mo ou qui sont rejetés ou mis en quarantaine parce qu'ils contiennent un logiciel malveillant ou un autre code rejeté par les services de sécurité de SPC;
 - ii) des problèmes techniques qui empêchent SPC d'ouvrir les pièces jointes à un courriel. Par exemple, si une pièce jointe est corrompue ou qu'il est impossible de l'ouvrir et d'en lire le contenu, elle sera évaluée en conséquence. Les répondants ne pourront pas soumettre des pièces jointes de rechange pour remplacer celles qui sont corrompues ou vides ou qui ont été soumises dans un format n'ayant pas été approuvé.
- j) **Réponses remises en mains propres** : Tous les répondants doivent essayer de soumettre leur réponse par voie électronique. Cependant, SPC acceptera une réponse soumise en mains propres (comme copie de sauvegarde en sus d'une réponse soumise par courriel). Dans un tel cas, les éléments suivants s'appliquent :
 - i) La réponse remise en mains propres peut être :
 - (A) une version électronique sur CD-ROM ou DVD;
 - (B) une version papier (c.-à-d. imprimée sur du papier);



(C) une combinaison de versions électronique et papier,

dans la mesure où les tableaux d'établissement des prix fournis par SPC et devant être remplis par les répondants sont soumis en version électronique.

- ii) La réponse remise en mains propres doit être présentée en personne par un représentant du répondant ou par messenger. SPC n'acceptera aucune soumission par courrier ordinaire.
- iii) Un représentant de SPC doit recevoir la réponse soumise en mains propres avant la date et l'heure de clôture des soumissions, et à l'adresse indiquée sur la page couverture du présent document (ou à un autre emplacement convenu par écrit avec l'autorité contractante).
- iv) SPC acceptera une copie de la réponse remise en mains propres uniquement si le répondant en a coordonné la livraison avec l'autorité contractante. Comme il est indiqué ci-dessus, deux heures avant la clôture des soumissions, un représentant de SPC répondra aux appels destinés à l'autorité contractante, notamment afin de coordonner la réception des réponses remises en mains propres. L'autorité contractante peut également accepter, à la discrétion de SPC, d'être disponible à une autre occasion avant la date et l'heure de clôture afin de recevoir les réponses.
- v) Les seules circonstances au cours desquelles SPC acceptera une réponse remise en mains propres après la date et l'heure de clôture sont si le répondant peut démontrer que le représentant de SPC ne pouvait pas recevoir la réponse en mains propres à l'heure convenue, ou si aucun représentant de SPC ne répondait aux appels effectués au numéro de téléphone de l'autorité contractante (et qu'aucun représentant de SPC n'a donné suite aux messages laissés dans la boîte vocale liée à ce numéro) durant les deux heures précédant la date et l'heure de clôture des soumissions.
- vi) SPC examinera la réponse remise en mains propres uniquement s'il y a des problèmes avec l'ensemble ou une partie de la soumission présentée par courriel à la date et l'heure de clôture, ou si aucune réponse par courriel n'a été reçue à la date et l'heure de clôture. Si SPC examine la réponse remise en mains propres, cette réponse aura préséance sur la réponse soumise par voie électronique.



4. Processus d'évaluation des réponses

4.1 Évaluation des qualifications du répondant

Le Canada fera l'évaluation de chaque réponse afin de déterminer si elle satisfait à toutes les exigences obligatoires décrites dans la présente ISQ (y compris les renseignements exigés par cette ISQ, même s'il est précisé qu'ils peuvent être envoyés sur demande après la date de clôture). Les dispositions relatives à l'évaluation comprises dans les instructions uniformisées de SPC s'appliquent également. La réponse doit respecter toutes les exigences de l'ISQ pour être déclarée conforme.

4.2 Critères de qualification

- a) Lorsque la réponse satisfait à toutes les exigences de l'ISQ, le répondant devient un répondant qualifié pour la prochaine étape du processus d'approvisionnement.
- b) Le Canada se réserve le droit de réévaluer la qualification de tout répondant qualifié, et ce, à tout moment durant le processus d'approvisionnement. Dans une situation où l'ISQ exige une attestation de sécurité en particulier et que celle du répondant change ou vient à échéance, le Canada pourrait disqualifier ce répondant qualifié, étant donné qu'il ne répond plus aux exigences de l'ISQ. De même, si de nouveaux renseignements sont signalés au Canada et qu'ils mettent en question les qualifications du répondant qualifié dans le cadre de la présente ISQ, le Canada pourra évaluer de nouveau ce répondant. Le cas échéant, le Canada pourrait demander plus de renseignements. Si le répondant qualifié ne les fournit pas dans les cinq jours ouvrables (ou suivant une plus longue période déterminée par l'autorité contractante), le Canada peut disqualifier le répondant qualifié.
- c) Les répondants non retenus ne pourront pas participer ou être évalués de nouveau pour les étapes ultérieures du processus d'approvisionnement, à moins que le Canada décide de lancer, à son gré, une seconde vague de qualification.
- d) Tous les répondants recevront un avis écrit leur indiquant s'ils ont réussi ou non l'étape de la qualification.

4.3 Seconde vague de qualification de l'ISQ

- a) Le Canada se réserve le droit de lancer, à son gré, une seconde vague de qualification auprès des répondants non retenus si, de l'avis du gouvernement du Canada, la première n'a pas permis de rassembler un nombre suffisant de répondants qualifiés.
- b) Si le Canada fournit aux répondants non retenus une deuxième occasion de se qualifier, il leur fera tous parvenir par écrit, la même journée, les raisons pour lesquelles ils ne se sont pas qualifiés au cours de la première vague.
- c) Les répondants qui ne se qualifient pas à la suite de la seconde vague effectuée par le Canada ne pourront pas participer de nouveau aux étapes ultérieures du processus d'approvisionnement (ni être réévalués).



ANNEXE A – EXIGENCES DE QUALIFICATION

Exigence obligatoire 1 : Expérience en entreprise

Nom du répondant

Adresse du répondant

Exigence :

Le répondant doit posséder une expérience récente, obtenue durant les cinq années précédant la date de clôture de cette ISQ, en installation, exploitation et maintien de services Wi-Fi auprès d'au moins trois clients distincts, dans au moins vingt emplacements indépendants au total et pendant au moins douze mois consécutifs par emplacement.

Un « client » est une organisation n'ayant pas de lien avec le répondant (ci-après appelée « **client** »).

Un « client distinct » est un client qui n'est en aucune façon affilié à l'un des autres clients nommés pour satisfaire à cette exigence (ci-après appelé « **client distinct** »).

Un emplacement « indépendant » est un emplacement possédant une adresse municipale distincte (deux étages d'un même édifice ne sont donc pas considérés comme des emplacements indépendants).

Éléments à inclure dans la réponse :

Le répondant doit fournir une description détaillée de la manière dont il répond à l'exigence ci-dessus à tous les égards et fournir trois références de clients de sorte que SPC puisse valider l'information donnée par le répondant auprès de son client.

	Adresse municipale de l'emplacement	Nom du client	Date d'installation du service Wi-Fi	Date d'annulation du service Wi-Fi (le cas échéant; sinon, indiquer si le service est présentement activé)	Prise en charge par le répondant des fonctions de maintien pour le service Wi-Fi
1					
2					
3					



4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

Veillez fournir les renseignements suivants pour chaque client du tableau ci-dessus :

Nom du client		
Principale personne-ressource	Nom	
	Téléphone	
	Adresse courriel	
Personne-ressource substitut	Nom	
	Téléphone	
	Adresse courriel	



Exigence obligatoire 2 : Exploitation et maintien

Nom du répondant

Adresse du répondant

Exigence :

Le répondant doit posséder une expérience récente, obtenue durant les cinq années précédant la date de clôture de cette ISQ, en installation, exploitation et maintien de services Wi-Fi, y compris les aspects suivants :

- 1) Installation du service;
- 2) Configuration ou reconfiguration du service;
- 3) Optimisation du service;
- 4) Service de dépannage et de réparation;
- 5) Centre d'assistance.

Éléments à inclure dans la réponse :

Le répondant doit fournir une description détaillée de la manière dont il a fourni chacun des services nommés ci-dessus et fournir cinq références de clients distincts (un par service), de sorte que SPC puisse valider l'information donnée par le répondant auprès de son client.

	Nom du client	Installation du service Wi-Fi	Configuration ou reconfiguration du service Wi-Fi	Optimisation du service Wi-Fi	Service de dépannage et de réparation du réseau Wi-Fi	Centre d'assistance pour le service Wi-Fi
1						
2						
3						
4						
5						



Veillez fournir les renseignements suivants pour chaque client du tableau ci-dessus :

Nom du client		
Principale personne-ressource	Nom	
	Téléphone	
	Adresse courriel	
Personne-ressource substitut	Nom	
	Téléphone	
	Adresse courriel	



Exigence obligatoire 3 : Niveaux de service

Nom du répondant	
Adresse du répondant	
Exigence :	
Le répondant doit posséder de l'expérience en installation, exploitation et maintien de services Wi-Fi soumis à au moins trois des niveaux de service suivants : délai de mise en œuvre, disponibilité, temps de réponse moyen du réseau, délai de réparation moyen ou fréquence des rapports.	
Éléments à inclure dans la réponse :	
Le répondant doit fournir une description détaillée de la manière dont il répond à l'exigence ci-dessus et fournir les références de trois clients distincts, un par service Wi-Fi fourni qui était soumis à au moins trois niveaux de service, de sorte que SPC puisse valider l'information donnée par le répondant auprès de son client.	

	Nom du client	Délai de mise en œuvre du service Wi-Fi	Configuration ou reconfiguration du service Wi-Fi	Optimisation du service Wi-Fi	Service de dépannage et de réparation du réseau Wi-Fi	Centre d'assistance pour le service Wi-Fi
1						
2						
3						

Veillez fournir les renseignements suivants pour chaque client du tableau ci-dessus :

Nom du client		
Principale personne-ressource	Nom	
	Téléphone	
	Adresse courriel	
Personne-ressource substitut	Nom	
	Téléphone	
	Adresse courriel	



Exigence obligatoire 4 : Rapports de gestion	
Nom du répondant	
Adresse du répondant	
<p>Exigence : Le répondant doit posséder une expérience récente, obtenue durant les cinq années précédant la date de clôture de cette ISQ, en production régulière de rapports de gestion pendant au moins une année continue, dans lequel étaient précisés l'état et la qualité du service Wi-Fi fourni ainsi que tous les indicateurs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Rendement lié au niveau de service; 2) Nombre d'incidents de sécurité ayant touché le service durant la période de référence; 3) Utilisation du service (nombre d'utilisateurs uniques, etc.); 4) Communication ou renvoi des problèmes liés au service à la direction de l'organisation cliente 	
<p>Éléments à inclure dans la réponse : Le répondant doit fournir une description détaillée de la manière dont il répond à l'exigence ci-dessus et fournir la référence d'un client ayant reçu des rapports contenant tous les indicateurs exigés, de sorte que SPC puisse valider l'information donnée par le répondant auprès de son client.</p>	

	Nom du client	Période continue durant laquelle des rapports de gestion réguliers ont été fournis (p. ex. : nombre de mois)	Périodicité des rapports de gestion (hebdomadaire, mensuel, etc.)	Indicateurs inclus dans les rapports de gestion
1				

Veillez fournir les renseignements suivants pour le client du tableau ci-dessus :

Nom du client		
Principale personne-ressource	Nom	
	Téléphone	
	Adresse courriel	
Personne-ressource substitut	Nom	



Service | Innovation | Value

	Téléphone	
	Adresse courriel	



ANNEXE B – INSTRUCTIONS UNIFORMISÉES DE SPC

(Jointes sous pli distinct)



Invitation à se qualifier n° 15-34077/B Formulaire de présentation de la réponse			
Dénomination sociale complète du répondant <i>Dans le cas d'une coentreprise, veuillez identifier tous les participants.</i>			
Représentant autorisé du répondant aux fins d'évaluation (p. ex., pour des précisions)	Nom		
	Titre		
	Adresse		
	Numéro de téléphone		
	Numéro de télécopieur		
	Courriel		
Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) du répondant <i>Veuillez consulter les instructions uniformisées de SPC. À noter que le NEA donné doit correspondre à la dénomination sociale utilisée dans la réponse. Si ce n'est pas le cas, on associera le répondant à la dénomination sociale fournie plutôt qu'au NEA, mais le répondant devra fournir le NEA correspondant à sa dénomination sociale.</i>			
Anciens fonctionnaires <i>Pour en savoir davantage, veuillez consulter l'article des instructions uniformisées de SPC intitulé « Ancien fonctionnaire ».</i> <i>Si la réponse provient d'une coentreprise, veuillez fournir cette information pour chacun des participants.</i>	Le répondant est-il un ancien fonctionnaire recevant une pension selon la définition des instructions uniformisées de SPC? Si oui, veuillez fournir les renseignements requis à la section des instructions uniformisées de SPC intitulée « Ancien fonctionnaire ».	Oui	
		Non	
	Le répondant est-il un ancien fonctionnaire ayant reçu une somme forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? Si oui, veuillez fournir les renseignements requis à la section des instructions uniformisées de SPC intitulée « Ancien fonctionnaire ».	Oui	
		Non	
Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation <i>Pour en savoir davantage, veuillez consulter la section des instructions uniformisées de SPC intitulée « Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi ».</i> <i>Veuillez cocher l'une des cases ou fournir l'information demandée. Si la réponse provient d'une coentreprise, veuillez fournir cette information pour chacun des participants.</i>	Le répondant atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.		
	Le répondant atteste qu'il est un employeur du secteur public.		
	Le répondant atteste qu'il est un employeur sous réglementation fédérale, assujéti à la <i>Loi sur l'équité en matière d'emploi</i> .		
	Le répondant atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés (à temps plein, à temps partiel ou temporaires) au Canada.		
	Le répondant a un effectif combiné de 100 employés (à temps plein, à temps partiel ou temporaires) ou plus au Canada.		
	Le numéro de certificat est valide et à jour.		
	Le répondant atteste qu'il a présenté le formulaire Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168) aux responsables du Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada.		
Langue de communication future dans le cadre du processus d'approvisionnement – <i>veuillez indiquer le français ou l'anglais</i>			
Province ou territoire canadien visé par la demande selon les lois en vigueur			

Niveau d'attestation de sécurité du répondant <i>Vérifiez que la cote de sécurité correspond à la dénomination sociale du répondant. Si ce n'est pas le cas, l'attestation n'est pas valide pour le répondant.</i>	Cote de sécurité	
	Date d'attribution	
	Entité émettrice (TPSGC, GRC, etc.)	
	Dénomination sociale de l'entité à qui la cote de sécurité a été attribuée	
En apposant ma signature ci-dessous, je confirme, au nom du répondant, que j'ai lu l'invitation à se qualifier en entier, y compris les documents intégrés par renvoi. J'atteste également ceci : 1. Le répondant considère qu'il possède les compétences requises et qu'il offre des produits conformes aux exigences obligatoires décrites dans l'ISQ; 2. Tous les renseignements fournis sont exacts et complets; 3. Le répondant accepte de se conformer à toutes les modalités et conditions de la présente ISQ, documents intégrés par renvoi compris.		
Signature du représentant autorisé du répondant		